

L'ajournement

Pour en revenir à l'augmentation des frais, s'ils ont augmenté, ils doivent être inclus dans le budget de cette année. Lorsqu'on demande aux citoyens de payer des droits plus élevés pour obtenir un passeport, on les impose doublement. Les contribuables canadiens doivent payer pour la hausse générale des frais et maintenant, ceux qui demandent des passeports doivent non seulement payer leur part de la hausse des frais incluse dans le budget, mais aussi une hausse de 20 p. 100 des droits d'obtention du passeport. Le gouvernement est vraiment négligent lorsqu'il s'agit de l'argent des autres.

J'aimerais également dire autre chose. Cette semaine, nous étudions le bill C-20, le bill sur la citoyenneté. Ce n'est pas une bonne mesure. Il libéralise à bien des égards notre politique de l'immigration à l'égard des éventuels immigrants et facilite l'obtention de la citoyenneté à une époque où cette loi n'est pas souhaitable pour le bien-être économique et social de notre pays en difficulté. J'aimerais souligner une chose qui montre le manque de logique de la politique libérale. La loi actuelle sur la citoyenneté favorise l'immigrant, mais d'un autre côté, en augmentant les droits de passeport, le gouvernement pénalise le citoyen canadien à part entière, qu'il soit citoyen de naissance ou naturalisé, car on lui impose une majoration de 20 p. 100, ce qui dépasse de beaucoup les directives établies récemment par le gouvernement.

Oui, monsieur l'Orateur, partout au pays la majorité des Canadiens se demandent aujourd'hui qui est aux commandes. Le *Journal* d'Ottawa titrait aujourd'hui: «Les Canadiens en faveur des contrôles (sondage)». L'article affirme que la population est de plus en plus en faveur des contrôles, mais de plus en plus mécontente. S'il faut contrôler les prix de détail et le prix des services, il faut aussi que le gouvernement contrôle très sévèrement ses dépenses, et jusqu'au prix des passeports.

Autre chose, monsieur l'Orateur. Chaque année, la part augmente des passeports délivrés aux élèves et étudiants qui participent à des voyages en groupe à l'étranger, organisés par leur école ou leur université. Il s'agit donc là de notre jeunesse, qui est le moins en situation de supporter les hausses de prix des documents délivrés par l'État. Il s'agit aussi de la fraction de notre population qui a le plus besoin de s'ouvrir l'esprit et de parfaire son éducation. Pourquoi donc la pénaliser par une nouvelle hausse de 20 p. 100 sur le prix du passeport?

Il s'agit là d'un sujet bien d'actualité. Il démontre bien l'hypocrisie et la duplicité du gouvernement. Le gouvernement se trouve donc à dire à ceux qui vont appliquer les directives: je vous dirai ce qu'il faut faire, ce que vous pouvez et ce que vous ne pouvez pas faire, mais moi, l'État, je ferai ce que je voudrai.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne s'en tirera pas à si bon compte. Le contrôle des prix peut donner des résultats, mais il faut d'abord qu'il s'applique à l'État, ici même à Ottawa. Je dis au premier ministre (M. Trudeau), et à celui qui répond pour lui ou pour le ministre des Affaires extérieures ce soir: cessez de déroger aux lignes directrices. Commençons par ne pas augmenter le prix des passeports délivrés aux Canadiens. Le droit actuel de \$10 est bien suffisant. Faisons voir à la population que le gouvernement sait mettre en pratique ses sermons sur la modération financière.

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai quelque difficulté à suivre le raisonnement du député. Il a parlé en même temps du Taj Mahal en Inde

et de l'arrogance de la politique contenue dans le bill C-20. Permettez-moi tout d'abord de lui répondre sur le bill C-20. C'est un bon bill, et si j'avais été chargée de le proposer, j'ose dire que j'aurais proposé à la Chambre de ramener de cinq à deux ans le délai de résidence exigé pour obtenir la nationalité.

Pour en venir à la question de l'augmentation des droits d'obtention des passeports, disons que le bureau des passeports est un organisme à but non lucratif, financé grâce à un fonds de roulement alimenté par les droits acquittés pour l'obtention d'un passeport. Lorsqu'il est devenu évident au début de l'année que ces droits ne suffiraient pas à couvrir les frais d'exploitation du bureau dès 1975-1976—et je pense pouvoir épargner les détails au député—le bureau des passeports a demandé et obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor d'augmenter ce droit à \$15 à partir du 1^{er} janvier 1976.

Le but était d'établir une comptabilité permettant d'éponger les frais subis sur au moins cinq ans pour éviter des augmentations annuelles ou plus fréquentes dont la mise en place entraîne des frais considérables, estimés à \$140,000, et des retards et interruptions de service préjudiciables au public.

La dernière augmentation du droit remonte à 1969; à cette époque, la grande majorité des gens ont feint d'ignorer, volontairement ou non, cette augmentation et continué à présenter leur demande en acquittant l'ancien tarif. Il a alors fallu écrire aux requérants, ce qui a entraîné des retards dans l'émission des passeports et causé de sérieux ennuis au public, au point que le service normal des passeports a été sérieusement perturbé pendant des mois. Je doute que mes collègues d'en face souhaitent voir cette situation se répéter. Pour éviter cela, on cherche à stabiliser le droit pendant aussi longtemps que possible et à donner une vaste publicité à toute modification de ce droit.

Lorsque les directives de lutte contre l'inflation ont été annoncées par le ministre des Finances (M. Macdonald) le 14 octobre 1975, il a été convenu de limiter l'augmentation et de fixer le droit à \$12 à partir du 1^{er} mars 1976 conformément à la politique du gouvernement, en dépit des frais supplémentaires et des ennuis que causera au public l'augmentation à laquelle il faudra de nouveau procéder dans moins de deux ans. Je pense en avoir dit assez, monsieur l'Orateur.

● (2210)

LE CANADIEN NATIONAL—PROPOSITION DE NOUVEL EMPLACEMENT POUR LA GARE DU SERVICE RAIL-ROUTE À WINNIPEG

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi que de discuter encore une fois avec le secrétaire parlementaire, le député d'Assiniboia (M. Goodale), qui promet toujours de faire enquête et de me fournir les renseignements demandés, mais qui ne m'a jamais encore donné de réponse.

Le 3 décembre, j'ai posé une question au sujet du projet du CN d'établir une gare des services rail-route, avenue Wilkes, dans le sud-ouest de Winnipeg. On a longuement discuté de cette question à l'échelon municipal pendant plus d'un an et le comité local et les habitants de l'endroit s'opposent entièrement à la construction d'une gare du service rail-route près du secteur résidentiel.